Saint-Léger
en Gaume

N° 146

Septembre 2022

Bulletin d'informations communales









Les nouvelles de la consultation de l'ONE

L'ONE accueille les enfants dès 15 jours après la naissance, sur rendez-vous, les 2èmes et 4èmes mardis de chaque mois. Pour toute consultation ou tout conseil, notre médecin et notre infirmière se tiennent à votre disposition et écoute. Toutes les consultations et les activités proposées sont entièrement GRATRUITES.

Les prochaines consultations :

Mardi	13	/	2022	De 9h30 à 11h30 sur rendez-vous auprès de notre infirmière Mary-Line Bouche. Gsm : 0499/57 25 36
Mardi	11	25	2022	
Mardi	08	22	2022	
Mardi	13	/	2022	

Liste de nos autres activités : uniquement sur réservation (attention : places limitées).

Dépistage visuel	Dès 18 mois à 3 ans	Le mardi 13 sept 2022 de 13h00 à 15h00
Portage bébé (utilisation du foulard)	Dès la naissance jusque 6 mois	Le mercredi 14 sept 2022 de 9h30 à 11h30
Massage bébé	Dès la naissance jusqu'à 6 mois	Le mardi 20 sept 2022 de 10h00 à 11h00
Cours de psychomotricité	De 2 ans à 6 ans	Le mercredi 26 oct 2022 de 10h00 à 11h00
Massage bébé	Dès la naissance jusqu'à 6 mois	Le mardi 15 nov 2022 de 10h00 à 11h00
Dépistage visuel	Dès 18 mois à 3 ans	Le mardi 07 nov 2022 de 13h00 à 15h00
Eveil musical	De 2 ans à 6 ans	Le mardi 15 nov 2022 de 16h30 à 17h30



Voici quelques photos de notre « activité éveil » que nous avons proposé aux enfants âgés de 18 mois à 3 ans.



Au plaisir de vous y rencontrer
L'équipe ONE de Saint-Léger.



Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication, **Roland CROSSET** se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 087/267 886



MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

Table des matières

Vie communale
Heures d'ouverture de la Maison Communale 3
Réservations des salles du complexe sportif 3
Nouveau règlement général de Police 4
Noces d'Or 4
Excursion des aînés 6
Repas des aînés 6
Salles communales pour les célébrations laïques 6
Fête Nationale 7
Environnement
Plantations 7
Be Wapp 8
Webinaire: les nouvelles primes énergie et rénovation 10
Inondations par ruissellement concentré 10
Agriculture
Championne de l'anti-gaspi 11
Bien-être animal
Cartes «urgence animale» 11
Permis de détention d'un animal 12
Vie sociale
Journée Scrap' 13
Infos du PCS et du CPAS 13
Vie culturelle
Iliana Thieltgen, une passion familiale pour la clarinette 13
Audition des élèves de la Fanfare communale 14
Vie sportive
Session de printemps de JCPMF 15
Vie économique
Nouvelle indépendante 15
En route vers la transition écologique 16
Vie touristique
Parcours connectés au fil de l'eau 17
Amis de Léo, Saint-Léger de France et d'ailleurs 17
Petite enfance, jeunesse et enseignement
Les nouvelles de la consultation de l'ONE 2
Cérémonie de remise des CEB 18
Plaine d'été 2022 19
ATL pour la rentrée 2022 21
La vie à l'accueil... Extra ! 21
Animation intergénérationelle 22
Place aux enfants 22
Le Conseil Communal des Enfants 22
Stages durant les congés d'automne 23
Chronique Léodégarienne **23**

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Depuis quelques temps, plusieurs départs, à des postes importants, ont eu lieu au sein du personnel de l'administration communale. Ces départs ont, vous vous en doutez, perturbé son fonctionnement.
La permanence du samedi matin est supprimée momentanément.
Nous maintiendrons un maximum d'heures d'ouverture en semaine. N'hésitez pas à vous renseigner sur ces horaires soit par téléphone ou sur le site internet de la commune.

Nous procéderons à plusieurs recrutements afin de pallier ces départs.
Les profils recherchés vous seront communiqués sur les canaux habituels.

J'en profite pour remercier chaleureusement le personnel en place. Il fait le maximum afin de maintenir un service de qualité dans des conditions plus difficiles.

Comme chaque année, durant les deux mois de vacances, nous avons engagé une cinquantaine d'étudiants. Nous les remercions pour l'aide apportée à notre personnel, tant au service de la voirie qu'au complexe sportif.

Je vous souhaite une bonne lecture… et une bonne rentrée !

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

VIE COMMUNALE



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8h30		12h00	13h00		16h00
Lundi		08h30 - 12h00			13h00 - 16h00	
Mardi		FERMÉ			13h00 - 16h00	
Mercredi		08h30 - 12h00			13h00 - 16h00	
Jeudi		08h30 - 12h00			13h00 - 16h00	
Vendredi		FERMÉ			13h00 - 16h00	
Samedi - Permanence		09h00 - 12h00			FERMÉ	
Dimanche		FERMÉ			FERMÉ	

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
6747 Saint-Léger

Tél. : +32 (0) 63/23.92.94
Fax : +32 (0) 63/23.95.82

www.saint-leger.be
contact@saint-leger.be
Commune de Saint-Léger

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone ou par e-mail, durant les heures d'ouverture de l'Administration communale :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **centresportif@saint-leger.be.**
- Madame Florence TAILLANDIER – **centresportif@saint-leger.be.**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **centresportif@saint-leger.be.**

Heures d'ouverture de la cafétéria

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
Fermé	19h-23h30	Fermé	19h-23h30	20h-23h (un vendredi sur deux)	Fermé

Entrée en vigueur du nouveau Règlement Général de Police

Depuis le 1er juillet, un nouveau Règlement Général de Police est entré en vigueur. Celui-ci a été rédigé et approuvé conjointement aux 4 communes de la Zone de Police Sud-Luxembourg dont Saint-Léger fait partie.

Suite à l'application de ce règlement, il nous semblait utile de rappeler un article important de celui-ci, à savoir :

Article 28 : Entretien trottoirs et accotements

Le bon état de propreté des trottoirs, accotements et filets d'eau des immeubles, habités ou non, doit être assuré en tout temps.

Cette responsabilité incombe à toute personne responsable telle que visée par l'Article 44 du présent règlement.
À défaut, il y est procédé d'office et à leurs frais, risques et périls.

Retrouvez l'intégralité du nouveau RGP sur notre site internet : **www.saint-leger.be** > Formulaires à télécharger > Règlements communaux > Règlements généraux.

Noces d'Or

Ce dimanche 7 août, le Bourgmestre, les échevins et les conseillers ont accueilli, dans la salle du complexe sportif décorée avec soin pour cette occasion, les 10 couples jubilaires qui ont souhaité être fêtés.
Avec beaucoup d'émotion, Alain RONGVAUX, a mis à l'honneur respectivement ces couples.
Après les discours, les membres du Conseil ont remis fleurs et cadeaux à nos jubilaires.
Soulignons le fait que Stéfan LAHURE a remis, avec joie, le cadeau à ses parents, Marie-Paule GILSON et Constant LAHURE, qui fêtaient leurs noces d'or.

Pour terminer cette partie académique, Monique JACOB, échevine en charge des festivités, a fait lecture du courrier reçu du Palais royal, concernant les vœux personnalisés de leurs Majestés le Roi et la Reine, à chacun de ces couples.
La Fanfare Communale, qui a assuré la partie musicale de cette très belle fête, a interprété avec brio la Brabançonne pour finir la partie protocolaire de cette journée.
Après les remerciements et le mot final du Bourgmestre, le vin d'honneur a été servi, accompagné de verrines et autres produits de qualité.



André GUEBELS & Pierrette FORTHOMME
65 ans de mariage



François SIMONET & Simone CHOLOT
60 ans de mariage



Auguste CONSTANT & Monique MOTTET
60 ans de mariage



Jacques CRÉLOT & Yvette HOLLEBEKE
50 ans de mariage



Jean-Pol HINTLET & Chantal BILOCQ
50 ans de mariage



Constant LAHURE & Marie-Paule GILSON
50 ans de mariage

Noces d'Or



Albert BOURTON & Marie-Claire SOBLET
50 ans de mariage



Yvan RENSONNET & Marie-Claire HOPPER
50 ans de mariage



René PEIFFER & Chantal CRÉLOT
50 ans de mariage



Jean GILSON & Anny PENIS
50 ans de mariage



Gérard KEMP & Christiane BOURGEOIS
50 ans de mariage, fêtés à domicile

















Excursion des aînés à Pairi Daiza

Le jeudi 9 juin, 2 autocars de la société GOEDERT, ont emmené les aînés de la commune de SaintLéger et les membres du collège à Pairi Daiza.
Arrivés vers 10h30 le groupe d'une petite centaine de personnes a pu profiter de cet endroit fabuleux jusque 17h !
Promenades, découverte d'animaux de tous les pays (pandas, etc.), balade en petit train ont ravi tous nos aînés.
Chacun a pu partager des moments de convivialité autour des différents repas de la journée : à midi sur place et le soir à Han-sur-Lesse, sur le chemin du retour.
Tous ont apprécié cette journée de dépaysement après 2 longues années d'attente de ce genre d'activités, supprimées pour cause de pandémie.
Merci à tous pour leur participation et merci également à l'administration communale pour la mise en œuvre impeccable de cette journée.









Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés, suspendu pour cause de Covid les deux dernières années, aura bien lieu cette année.
À vos agendas !
La date retenue est celle du **jeudi 20 octobre**.

Un toute-boîte contenant les informations nécessaires ainsi que le bordereau-réponse vous parviendra dans les prochaines semaines.

Mise à disposition des salles communales pour les célébrations laïques

La Commune de Saint-Léger met gratuitement à disposition des familles qui le souhaitent les salles communales de Châtillon et Saint-Léger pour l'organisation de funérailles non confessionnelles.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'Administration communale au 063/23.92.94.

Fête Nationale

« Une soirée de fête nationale dont on se souviendra !
Incroyable ambiance autour du lac de Conchibois à Saint-Léger à la veille du 21 juillet. Les traditionnelles célébrations de la fête nationale avaient été interrompues ces deux dernières années par les mesures sanitaires, et ont enfin pu reprendre cette année.
À l'initiative de l'échevine Monique JACOB, le Conseil communal avait d'ailleurs unanimement dégagé un budget supplémentaire pour permettre à tous de (bien) faire la fête !
La présidente de l'asbl du centre sportif a, quant à elle, mobilisé les bénévoles des clubs de basket, de volley, de mini-foot, de foot et du syndicat d'initiative pour faire de cette soirée un réel succès.
Les lumières installées dans les arbres à l'arrière de la scène, qui était montée à proximité du lac, ont donné ce petit côté magique en plus à la fête.
Pour animer la soirée, l'échevin Fabian FORTHOMME avait choisi de faire confiance à trois groupes régionaux et le public n'a pas été déçu. D'entrée de jeu, le premier groupe « Throwback Collective Band », a su donner le ton à cette soirée musicale très attendue par un public venu en nombre. Un peu plus tard, l'ambiance est montée d'un cran avec une prestation de qualité et de convivialité des « Triplay » et la famille UGHI, avant que la scène n'accueille enfin les « Sixtouffailles » pour clôturer la soirée en beauté.
Deux regrets, tout à fait indépendants des organisateurs : la drache nationale qui s'est invitée, mais n'a heureusement pas repoussé les spectateurs, et le feu d'artifice annulé : « c'est dommage mais c'est une sage décision du Bourgmestre Alain RONGVAUX, il y avait trop de risques autour du site à cause de la sécheresse », explique Monique JACOB qui précise que tous « les bénéfices de cette soirée sont répartis entre les participants ».
La formule est excellente, elle est retenue et le rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain ! »

Article de l'Avenir du Luxembourg du 26 juillet 2022 – Jean-Paul DAUVENT

ENVIRONNEMENT



Plantations

Le vendredi 20 mai, les ateliers communaux avaient un air de retrouvailles !
Après 2 années, les membres du cercle horticole et quelques bénévoles, léodégariens et de communes voisines, sont venus renforcer l'équipe du service environnement afin de planter au plus vite les 4.500 plants de fleurs.
Un moment attendu de tous.
Tout a été organisé pour réaliser ce travail avec la sécurité nécessaire et pour offrir un bon moment de convivialité.

Durant ces mois d'été avec cette météo ensoleillée, nous ne pouvons que dire BRAVO et MERCI à tous ceux qui ont participé à l'arrosage, ô combien nécessaire pour nos fleurs !
Il a été effectué par le service travaux et par différentes personnes qui prennent en charge ce travail.
Sans ce bénévolat, notre commune ne serait pas aussi belle !









Be Wapp

Le 7 mai dernier a eu lieu la désormais traditionnelle opération Be Wapp.
Routes, fossés, talus et rivières ont ainsi été nettoyés des incivilités laissées le long des axes routiers de notre commune.
Même si l'on constate une nette amélioration depuis quelques années, il reste du boulot pour conscientiser les usagers réguliers de la N82 !
C'est au total plus de 160 participants, toutes générations confondues, mouvements de jeunesse, enseignants de l'école libre, géocacheurs de Belgique et de France qui ont répondu présents à l'appel.
Pour remercier tout ce beau monde à l'issue de cette opération, une gourde réutilisable, afin d'encourager le zéro déchet, a été offerte à chaque participant.
Cette matinée s'est clôturée avec un apéro grandement mérité.
Merci à tous les participants et nous vous disons d'ores et déjà à l'année prochaine !

























Webinaire : Les nouvelles primes énergie et rénovation



Inondations par ruissellement concentré : une gestion qui se prépare toute l'année !

Citoyen : Comment protéger mon habitation ?

L'inondation par ruissellement survient là où il n'y a pas de cours d'eau. Si vous n'avez jamais été confronté à ce problème, cela ne veut pas dire que le risque n'existe pas : en effet, ce type d'inondation est essentiellement liée à l'orage, et c'est parfois très localisé (à 20 mètres près, on est inondé ou pas).

Quelques recommandations :

- Assurer le bon fonctionnement des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux de pluie : nettoyer les caniveaux, avaloirs, corniches et rigoles de tous les débris (feuilles mortes, banchettes, mousses…) qui ont pu s'y accumuler durant l'hiver.
- Imaginer le trajet des écoulements intenses éventuels sur le terrain, et dégager un passage libre : aucun tas de bois, bac à fleurs, compost, sac de terreau, ni de remblai et autre réserve de matériel pouvant faire obstacle au ruissellement (ou être emporté vers l'aval).
- Protéger ce qui risque malgré tout d'être touché par les eaux, ainsi par exemple : boucher les aérations de cave et soupiraux, surélever les machines et les armoires, enlever les tapis, etc.

De plus, il est toujours utile de garder à portée de main quelques outils : pelles, râteau, brosse et raclette, pompe vide-cave, bottes et lampe de poche.

Pour plus d'informations :
https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/am%C3%A9nagement%20urbanisme%20habitation%20terrain.html

Agriculteur : Comment protéger mon sol et améliorer la situation pour l'aval ?

Les terres agricoles sont les premières surfaces à subir une dégradation lors d'un orage, avec, à chaque épisode, une diminution de la fertilité. Il est dès lors important de les protéger.

En matière d'érosion, voici les pratiques agricoles qui offrent de bonnes garanties pour diminuer le risque d'apparition d'une coulée de boue :

- Limiter la longueur dans le sens de la pente sur le même champ à maximum 150 mètres.
- Pratiquer un assolement varié.
- Couvrir le sol.
- Travailler le sol de manière à créer un état de surface favorable à l'infiltration, éviter l'émiettement et travailler en bonnes conditions d'humidité.
- Maintenir le taux d'humus au-dessus de 3 %.
- Installer des éléments de protection : de préférence naturels et permanents (comme des bandes enherbées, des haies), ou artificiels et temporaires (fascines, ballots ancrés dans le sol), ces éléments localisés peuvent offrir un ultime barrage, une ultime protection et faire la différence à l'aval entre un dommage tolérable et une catastrophe.

Pour plus d'informations :
https://inondations.wallonie.be/home/ruissellement/ruissellement-naturel-et-en-zone-rurale/lutte-erosion-agriculture.html

Point d'attention
Lors de la conception d'un aménagement de protection, il est important de ne pas reporter la contrainte d'écoulements sur les parcelles voisines. Voir Art. 3.129. du code civil en vigueur le 01/09/2021. Voir Art 360. du code civil pour les cas antérieurs.

AGRICULTURE



L'agriculture : championne de l'anti-gaspi !

Ces dernières semaines, avec le retour des beaux jours, vous avez sans aucun doute croisé de nombreux tracteurs sur vos routes. Le printemps, c'est en effet LA grande saison des semis et plantations, même si certains végétaux ont déjà été implantés dès l'automne, comme beaucoup de nos céréales, par exemple.

Ce printemps, les légumes, betteraves, maïs, pommes de terre…. ont été semés ou plantés au fil des jours, et du bon vouloir de la météo. Voilà qui va agrémenter vos assiettes durant les prochains mois. Vos assiettes, oui…mais pas seulement ! On le sait trop peu, mais les agriculteurs sont depuis toujours, des champions toutes catégories de l'économie circulaire.

Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Un exemple, pour mieux comprendre… Ce n'est un secret pour personne, nos betteraves, culture traditionnelle de nos campagnes wallonnes, sont à la source du sucre que vous utilisez chaque jour pour vos pâtisseries, confitures, et autres douceurs. Chaque tonne de betterave donne ainsi environ 170 kilos de sucre. Ce qu'on sait moins, c'est qu'une fois le sucre extrait, le reste de la betterave n'est pas jeté : on en fait par exemple des pulpes, qui constituent un élément nutritif excellent et local pour les ruminants.

Cet exemple, on peut le décliner pour toutes les productions agricoles de notre région. Chaque hectare de blé produira plus de 5 tonnes de farine, soit environ 25.000 baguettes de 250 gr. Du blé dont la paille sera ensuite utilisée par nos éleveurs, etc … Ce fonctionnement, qui persiste depuis des siècles, et la combinaison des activités d'élevage et de culture sur notre territoire, ce sont de précieux atouts qui répondent aux principes de l'économie circulaire.

Ainsi, comme on l'a dit, les co-produits des végétaux servent à alimenter le bétail, et les effluents d'élevage constituent un engrais de très haute qualité qui vient nourrir les sols pour la culture suivante, et en renforcer la structure.

C'est parce que nos secteurs agricoles sont très complémentaires qu'il est capital de conserver ce bel équilibre, qui participe à une gestion futée de nos ressources.

Pas d'éleveurs sans cultivateurs, pas de cultivateurs sans éleveurs… Et surtout, sans agriculture, pas de nourriture ! Pensez-y quand vous nous croiserez sur la route !

BIEN-ÊTRE ANIMAL



Des cartes « urgence animale » pour les personnes isolées

La Commune de Saint-Léger se préoccupe du bien-être animal et de ces citoyens, c'est pourquoi, elle a décidé de mettre, **GRATUITEMENT**, à disposition de toutes les personnes vivant seules avec un animal la « carte urgence animale».
Celle-ci a pour but de permettre aux personnes isolées d'y noter le nom et le numéro de téléphone d'une personne de confiance qui pourra s'occuper de leur compagnon de vie en cas de nécessité.
Idéalement, cette carte de petit format devra rester à vue dans le portefeuille de la personne détentrice de ladite carte (par exemple, avec la carte d'identité).
En cas d'urgence, elle permettra une prise en charge de l'animal.
Elle permet également de rassurer toutes les personnes seules avec un chien, un chat, un NAC, … qui ont un lien affectif souvent très fort avec leur animal.
Cette carte est disponible au guichet de la Commune.





Permis de détention d'un animal

Instauré depuis 2019 par le Code wallon du Bien-être des animaux, le permis de détention d'un animal de compagnie est devenu effectif le 1er juillet 2022.

Jusqu'à présent, toute personne disposait tacitement de ce permis. Il pouvait être retiré en cas de mauvais traitement envers un animal.

Depuis 1er juillet 2022, il faut présenter un extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie.

Cet extrait, délivré par l'administration communale, établira que la personne n'est pas sous le coup d'une interdiction de détention ou déchue de son permis de détenir un animal de compagnie, ces deux peines pouvant être prononcées tant par un juge que par un fonctionnaire sanctionnateur.

Les commerces, les refuges et les élevages devront demander à toute personne qui souhaite adopter, acheter ou recevoir un animal de compagnie de fournir cet extrait de fichier central.

Période d'adaptation jusqu'au 30 septembre 2022

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette disposition pour les citoyens, les communes, les commerces, les refuges et les élevages d'animaux de compagnie, une période d'adaptation sera de rigueur entre le 1er juillet et le 30 septembre 2022.

Durant cette période, si une personne se présente sans le permis demandé, elle pourra néanmoins acquérir l'animal aux conditions suivantes :

- Pour l'acquéreur : transmission au commerce, refuge, élevage pour animaux de compagnie de l'extrait administratif a posteriori, et au plus tard le 1er octobre 2022 ;
- Pour le refuge, commerce ou élevage d'animaux de compagnie : devoir d'information sur l'obligation de transmission de l'extrait, et renvoi vers l'information officielle de la Région wallonne.

Cette période d'adaptation permettra également d'analyser les retours de terrain afin d'affiner les modalités pratiques au besoin.

Pour quels types d'animaux ?

Par animal de compagnie, on entend toutes les races de chiens, chats, chevaux dans le cadre d'un loisir, oiseaux, hamsters, souris, poissons, poules dans le cadre d'un loisir, tortues, reptiles et NAC, lapins, furets et chèvres.

Si par contre, l'acquisition de l'animal se fait à des fins purement économiques (acquéreur inscrit, par exemple, à la Banque Carrefour de Entreprises), le permis de détention n'est pas requis.

Comment obtenir ce document ?

L'extrait du fichier central est délivré par la commune.

Les personnes non domiciliées en Wallonie mais qui souhaiteraient acheter ou adopter un animal dans la Région doivent s'adresser au Service Public de Wallonie pour recevoir le document :

- par mail via l'adresse **fichiercentral.environnement@spw.wallonie.be**
- ou par courrier postal à l'adresse : Service Public de Wallonie - Directrice Générale du SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Jambes.

La demande contiendra le nom et prénom du demandeur, son numéro de registre national et l'adresse de son domicile. L'extrait sera alors délivré dans un délai maximum de deux semaines

Source : site internet de la Région wallonne : **www.wallonie.be**



VIE SOCIALE

Journée scrap'

Le mercredi 10 août dernier, le PCS a organisé, avec une « maitresse » venue de Waterloo, un journée scrapbooking qui rassemblait une vingtaine de dames qui ont réalisé, avec la guide, un album photos.





Quelques infos du Plan de Cohésion Sociale et du CPAS de votre commune

Vesti-boutique

Nos 3 bénévoles continuent de vous accueillir tous les jeudis de 9h30 à 11h30.
Depuis le mois de septembre, elles sont également présentes tous les premiers lundis de chaque mois de 17h à 18h30.
Pour rappel, la vesti-boutique est accessible uniquement aux habitants de la commune. Et les vêtements, linges de maison, etc. sont toujours disponibles à titre gracieux.

EPN (espace public numérique)

Les formations reprennent la semaine du 5 septembre, en matinée.
Le lundi, vous pourrez découvrir et vous initier à l'utilisation de la tablette.
Le jeudi, venez découvrir l'ordinateur au sens large.
Appelez-nous pour réserver une place (063/60.83.48 – Stéphanie BOOMGAERT) !

Dons de vélos

Le travail de nos bénévoles a permis de fournir des vélos, récupérés du parc à conteneur ou de particuliers, remis à neuf. On ne jette pas, on répare et on redonne une nouvelle vie. En moins d'un an, 35 vélos ont été distribués. N'hésitez pas à nous contacter pour réserver le vôtre !





Taxi-social

Le service du « taxi-social » du CPAS, ouvert aux habitants de Saint-Léger sous certaines conditions, a repris son fonctionnement classique. Notre ouvrier et nos bénévoles peuvent donc à nouveau prendre en charge des déplacements non-indispensables (courses alimentaires, etc.).

Nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !

Avec le soutien de la Wallonie — PCS plan de cohésion sociale — CPAS Saint-Léger

VIE CULTURELLE



Iliana THIELTGEN, une passion familiale pour la clarinette

« Petite-fille du musicien Jean DEBOECK, Iliana THIELTGEN, 13 ans, se distingue à la clarinette dans les concours musicaux.

La clarinette est toute la passion d'Iliana THIELTGEN ! Cette jeune musicienne, âgée d'à peine 13 ans, cumule les bons résultats. Le 22 mai dernier, jour de la finale nationale du concours Sonatina qui s'est tenue à l'académie de musique d'Eupen, elle a obtenu le 1er prix dans sa catégorie avec 94,25%. Elle y a présenté « Colors from China », une œuvre de Michèle MANGANI.
Une concrétisation pour cette adolescente alors que ce concours annuel rassemble les plus talentueux instrumentalises à vent et percussion.



Pour Iliana, tout a commencé à l'âge de 8 ans dans l'école de musique de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger où a débuté le solfège.
Au vu de son travail assidu et déjà son excellent niveau, elle a décidé de poursuivre son cursus à l'académie de musique d'Arlon sous la houlette de Johanne SOSSON de Châtillon.
Un parcours sans embûche
Cette année, les concours se sont enchaînés. Le 13 mars à Izel lors du concours de la fédération musicale du Luxembourg belge, elle a obtenu le 1er prix avec une qualification pour la demi-finale francophone du concours Sonatina qui allait se tenir à Liège.

Iliana THIELTGEN, une passion familiale pour la clarinette

Le mois suivant, le 24 avril au conservatoire de Liège, sa nouvelle bonne prestation lui a valu le plus haut résultat avec 96,5% et une qualification pour la finale.
La suite on la connaît sans compter que le jury, outre les félicitations d'usage, s'est montré particulièrement soucieux de lui adresser tous ses bons vœux de confiance pour une éventuelle carrière musicale !
La fierté de l'Harmonie
Cette jeune artiste rend particulièrement heureux Clément BRESSARD, le président de la royale Sainte-Cécile : « Elle fait la fierté de notre harmonie et de ses nombreux jeunes qui ont rejoint nos pupitres ! Iliana est une source de motivation pour nous tous ! » souligne-t-il au lendemain de ces bons résultats.
Il faut dire aussi qu'Iliana THIELTGEN est la petite-fille de Jean DEBOECK, musicien de l'armée et réparateur officiel de la marque de clarinette Buffet-Crampon de Paris, bien connu dans le milieu musical de notre région ! Bon sang ne saurait mentir ! »

Article et photo de l'Avenir du Luxembourg du 4 juin 2022 – Jean-Paul DAUVENT

Audition des élèves de la Fanfare Communale

Le samedi 21 mai dernier, à partir de 10h30, l'Institut de Musique de la Fanfare Communale de Saint-Léger organisait son audition de l'année académique 2021/2022. Comme depuis maintenant 18 années, cette audition qui n'est pas un concours, permet aux élèves et parents de se rendre compte du travail de formation effectué par ce département de la Fanfare Communale. Cette année, présence d'un jury d'audition et du public ; on reprend les bonnes habitudes et sans covid-19 !!!
Le responsable de l'Institut de Musique, Olivier THIRY, et les membres du jury ont remis aux élèves le certificat de participation pour l'année académique 2021/2022.

Voici ce qu'a dit Olivier THIRY : « Le but de ces cours est une formation à la musique pour tous jeunes et moins jeunes et en finalité, à partir d'un certain niveau de formation musicale, de retrouver les élèves dans la société musicale ».

Inscriptions pour l'année académique 2022/2023 :

- Olivier THIRY : 063/23.20.97 - 0484/31.57.67
- Fanfare Communale de St-Léger : 0494/59.64.09 - **fcinstitut@gmail.com**















VIE SPORTIVE

Session de printemps de « Je Cours Pour Ma Forme »

L'activité sportive, « Je Cours Pour Ma Forme » a de nouveau été organisée au complexe sportif de Conchibois à Saint-Léger.
Après 12 semaines d'entraînement suivant un programme précis et adapté, chaque participant, de tous âges, est parvenu à courir 5 km dans un laps de temps de ± 35 min.
Ils ont donc relevé le défi avec brio !
Cette session fut un succès, grâce, notamment, aux 3 coaches certifiés et fidèles au poste, Laetitia, Jean-Michel et Fred qui ont prodigués conseils et encouragements afin de soutenir et motiver nos sportifs.
Parmi ceux-ci, certains sont maintenant prêts pour démarrer en septembre le JCPMF des 10 km.
Après le test de fin de session, c'est autour du verre de l'amitié et d'un pain-saucisse que chaque participant a reçu son diplôme et un chèque cadeau de 15 €.

Monique JACOB, Échevine des sports, et Daniel TOUSSAINT, secrétaire du complexe sportif, ont assuré l'organisation et le suivi des entraînements et ont profité de ce dernier rendez-vous de la saison pour remercier toute l'équipe de sportifs et ses coaches.
Ils ont également souhaité mettre à l'honneur et remercier le coach Jean-Michel SCHREDER.
En effet, Jean-Michel a participé à la première session de cette activité sportive il y a 11 ans.
L'année suivante, en 2012, il a suivi la formation adéquate et a rejoint l'équipe de coaches.
Depuis 10 ans, il est présent chaque semaine et assume ce job avec beaucoup de sérieux.
Monique JACOB lui a remis un cadeau qui, espérons-le, lui donnera du plaisir à courir lorsque la luminosité sera insuffisante.



VIE ÉCONOMIQUE

Nouvelle indépendante sur la commune de Saint-Léger

Catherine CONVIÉ, infirmière indépendante conventionnée, vous reçoit, depuis le 1er juin, dans son cabinet.
Elle assure une permanence pour les prises de sang du lundi au vendredi de 6h30 à 8h, sans rendez-vous.
A partir de 8h, elle est disponible pour des soins à domicile sur la commune et ses environs.
Les autres soins infirmiers au cabinet se font eux, uniquement sur rendez-vous.

Adresse du cabinet :
Rue d'Arlon 58/A (M Center)
6747 Saint-Léger



En plus de ses nombreux projets citoyens tels que la création d'un potager, d'un verger et d'un poulailler collectifs, la revalorisation du four à pain ou encore la création d'un pédibus, un marché fermier a vu le jour sur la commune et a lieu tous les 3e samedis du mois, à la belle saison, dans la rue du Château.





Ce samedi **17 septembre, de 8h à 12h**, le marché fermier revient déjà pour sa 4e édition !

Rendez-vous à la rue du Château pour composer votre repas fermier directement auprès des producteurs, ou simplement pour vous approvisionner en produits frais et de qualité, vendus directement par des producteurs et artisans locaux passionnés.





Au menu de ce marché fermier : maraîchage, produits laitiers, bières locales, salaisons, biscuiterie mais aussi des créations d'artisans locaux.
Une belle manière pour les citoyens d'aller à la rencontre des producteurs et artisans locaux mais aussi, d'encourager le circuit court et l'économie circulaire !



Quelques producteurs présents :

- **La Déren** : bière de Saint-Léger.
- **La Ferme de Maré** : salaisons, produits laitiers, …
- **Crousti'licious – Gaëlle Marot** : Biscuits et pâtisseries diverses.
- **La Butineuse** : bière de Saint-Léger, au miel.
- **Les filles Bonhomme** : maraîcher de Saint-Vincent.
- **Pau & Co – Pâtisserie** : viennoiseries, pain, glaces artisanales, …
- **La Louisette** : bière de Saint-Léger.
- **Apolline et compagnie** : création de bijoux.
- **Rôtisserie Eppe** : rôtisserie.
- Et bien d'autres encore à venir !



Vous êtes producteur, artisan ou créateur ?

N'hésitez pas à nous contacter car nous sommes toujours à la recherche d'exposants !

Anne SCHOUVELLER :
anne.schouveller@saint-leger.be - 0497/28.66.13
Fabian FORTHOMME :
fabian.forthomme@saint-leger.be - 0484/11.13.70
Stéphanie BOOMGAERT :
stephanie.boomgaert@saint-leger.be - 063/60.83.48

Prochaine date : samedi 15 octobre !









Parcours connectés au fil de l'eau

La Commune de Saint-Léger, le Cercle de Recherche et d'Histoire ainsi que le Contrat de Rivière Semois-Chiers ont décidé de s'unir afin de proposer aux promeneurs qui le souhaitent, 4 balades guidées « au fil de l'eau » :

- Châtillon au fil de l'eau – 3 km
- Châtillon au fil de l'eau – 6,5 km
- Meix-le-Tige au fil de l'eau – 3 km
- Saint-Léger au fil de l'eau – 6,5 km

Installez l'application izi.TRAVEL (gratuite) sur votre smartphone. Vous pourrez ensuite soit télécharger la promenade pour la suivre hors ligne, soit la commencer directement. L'application fournit une carte avec le trajet à suivre en autonomie. Les parcours sont ponctués de points d'arrêts avec des explications.

Si vous n'êtes pas familier avec la technologie, une version imprimée de chaque balade est disponible au syndicat d'initiative de Saint-Léger.

Des balades « numériques » disponibles sur izi.TRAVEL









Amis de Léo, Saint-Léger de France et d'ailleurs

La Pentecôte 2023 verra le Grand Rassemblement des Amis de Léo des Saint-Léger de France et d'ailleurs fêter les 25 ans de l'Association à Saint-Léger-sous-Cholet (France, Pays de la Loire).

Plusieurs d'entre vous se souviennent de notre déplacement en Suisse et pourraient envisager de participer à cet évènement. D'autres se renseignent déjà sur un éventuel déplacement en autocar.

La participation à cette manifestation est ouverte à tous les habitants de l'entité.

Aux fins de préparer cet éventuel déplacement et vous donner plus d'informations sur le déroulement de ce week-end, une réunion à laquelle vous êtes cordialement invité(e)s aura lieu :

Le lundi 19 septembre à 20h à la cafétéria du complexe sportif de Saint-Léger.

Infos et inscriptions à la réunion :

Francine GOBERT
Rue du 5 Septembre, 16
6747 Saint-Léger
gobertfrancine48@gmail.com
0032 63 23 90 56 – 0032 478 92 77 16
Betty PONCELET
Rue de la Bruyère, 1
6747 Saint-Léger
0032 63 23 91 56

Cérémonie de remise des CEB – Juin 2022

Après deux années de crise sanitaire sans précédent, où tous les calendriers ont dû être annulés, nous avons pu enfin nous retrouver et accueillir les élèves de 6ème primaire de nos trois implantations communales et de l'école libre qui ont passé l'épreuve externe certificative avec succès.
Accompagnés par leur famille, 46 élèves ont été invités par le Conseil Communal, à la cérémonie de remise des CEB, qui s'est déroulée le lundi 27 juin dernier au Complexe sportif de Saint-Léger.
Une cérémonie importante qui marque la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle aventure scolaire pour nos jeunes.
Après le traditionnel discours d'Anne SCHOUVELLER, Echevine de l'Enseignement et de Jenny CAPON et Eric DECOLLE, directeurs respectifs de l'école fondamentale communale et de l'école libre, les élèves ont reçu de la main des élus et des titulaires de classe, leur certificat d'études de base, leur attestation de suivi du cours d'anglais ainsi qu'un « chèque-cadeau » d'une valeur de 25 euros offert par la Commune. Cette année, la bibliothèque « A livre ouvert » de Saint-Léger a offert aux élèves un « bon cadeau » pour emprunter gratuitement 10 livres de leur choix. Un grand merci à la bibliothèque.

Ensuite, tous ont partagé le verre de l'amitié. Un moment convivial et d'exception qui a réuni enfants, parents, équipes éducatives et responsables communaux.
A présent, c'est une nouvelle expérience qui attend nos jeunes, différente certes mais oh combien enrichissante et remplie de défis importants à relever …
Nous leur souhaitons à tous plein succès dans leurs études futures.





Les élèves ayant reçu le CEB sont :

Ecole communale de Châtillon
Classe de Mme Natacha DELCOUR

Justin BILOCQ
Léonie BRAIBANT
Sacha CHAPLIER
Lya DIDELON
Timéo GUIOT
Lucie LOPES
Tyler NAVIAUX
Théodore VANSTEELANDT





Ecole communale de Meix-le-Tige
Classe de Madame Anick LIEFFRING

Nolan DENIS
Mathis JACQMIN
Yaël MONGIAT
Emilie PONCIN
Ugo RAEKELBOOM
Tristan SEIVERT
Timéo VERBRUGGEN





Cérémonie de remise des CEB – Juin 2022

Ecole communale de Saint-Léger
Classe de Monsieur Yannick NIZET

Ionel-Gabriel BONTOI
Sacha COLACINO
Gwenaëlle DUFAYS
Celia HISSETTE
Joel IMANI
Dilovin KARATCHOL
Charlotte MONHONVAL
Myrtille MONHONVAL
Milia MUSALLAM



École Libre de Saint-Léger
Classe de Monsieur Jean-Yves VÉRITER

Zoé ANTOINE
Alexane BAYLAC-DOMENGETROY
Julia CALOMME
Lina CHARNEUX
Théa CHEVIGNÉ
Ninon CHLEIDE
Nathan CHLEIDE
Ethan CLAUSSE
Lenny COPPENS
Laura DECOUX
Hugo DEPREZ
Malaïka DEVARENNE
Julien FORIERS
Robin GILSON
Alexandra HAVAUX
Nathan HERMAN
Félicien LAFORGE
Liam MAURY
Eliza MICHEL
Louise MIGEAUX
Ellie VAN ROMPU
Kamille WATY



Félicitations à tous !

Plaine d'été 2022

Cette année encore, l'Administration Communale de Saint-Léger a organisé une plaine d'été destinée en priorité aux enfants résidant sur le territoire de notre commune.

Durant 4 semaines, du lundi 18 juillet au vendredi 12 août inclus, la plaine a ravi de nombreux enfants de 2,5 ans à 12 ans.
Cette année encore, trois semaines de plaine étaient consacrées aux plus petits de « 2,5 à 4 ans » et organisées dans les locaux de l'école communale de Meix-le-Tige. Une semaine pour les « 4-12 ans » s'est déroulée également à l'école de Meix-le-Tige et deux semaines de plaine pour les « 5-12 ans » ont été organisées respectivement à la salle des fêtes et à l'école de Châtillon, ainsi que dans les locaux de l'école communale de Saint-Léger.

Au cours de ces semaines bien animées, différents thèmes ont été abordés…
Pour la plaine des grands, « Fort Boyard » - « Le Moyen Age » - « Le cirque ».
Pour les plus petits, « Le jardin » - « Le cirque » - « Le tour du monde ».

C'est une belle équipe d'animatrices et d'animateurs, Aline, Ambre, Elise, Evan, Flavie, Guillaume, les 2 Juliane, Logan, les 2 Louis, Manon, Rémi, Thierry, dirigée par deux coordinateurs, Claude et Emile, tous motivés et dynamiques qui ont proposé aux enfants des animations diverses (petits et grands jeux, balades, activités culinaires et manuelles de tous genres, etc.) en rapport avec le thème abordé.

C'est ainsi que nous avons compté 239 inscriptions dont 167 pour les plaines des « grands » et 72 inscriptions pour les plaines réservés aux « petits » !

Au cours de la **première semaine** de la plaine des grands sur le thème de **« Fort Boyard »**, la Province de Luxembourg a organisé comme chaque année, une opération d'éveil culturel à l'attention des enfants fréquentant les plaines de vacances communales.
Pour la 16ème édition, et en collaboration avec notre commune, c'est au parc forestier et récréatif Chlorophylle que le groupe des moyens et le groupe des grands ont pu se rendre le 20 juillet dernier. Ce parc pédagogique et artistique de 9 ha au cœur de la forêt ardennaise, se situe à Dochamps, entre la Baraque de Fraiture et la vallée de l'Ourthe. Un sentier pédagogique de 2km, une belle passerelle dans la cime des arbres ainsi que des plaines de jeux thématisées ont permis aux enfants de découvrir la forêt tout en s'amusant.
Le groupe des petits a pu quant à lui, assister à une animation « jeux » proposée par Pauline et Jérémie de la Bibliothèque de Saint-Léger.

La **deuxième semaine de plaine** fut marquée par le retour de Pauline de la bibliothèque pour une animation « lecture » cette fois, ainsi que Jérémie pour une animation « abeille et miel » à la plaine des petits à Meix-le-Tige sur le thème du **« Jardin ».**

Sur le thème du **« Moyen-Age »**, une initiation à l'escrime fut proposée par François-Xavier FEROT du Club d'Escrime Gaumais à la plaine des grands à Châtillon, ainsi qu'un château gonflable pour clôturer cette deuxième semaine de plaine.

La **troisième semaine de plaine** était consacrée au **« Cirque »** tant pour la plaine des petits à Meix-le-Tige que pour celle des grands à Saint-Léger.

Alors que les tout petits ont pu s'amuser dans un château gonflable, une initiation aux bonnes pratiques du cirque fut proposée par Crazy Circus à la plaine des grands.

C'est au cours de la **quatrième et dernière semaine de plaine** à Meix-le-Tige que les petits ont fait **« le tour du monde »** en musique et en chansons, notamment avec l'aide de Sarah et Mathieu.

Un tout grand merci à nos animateurs, animatrices et coordinateurs passionnés pour avoir captivé et émerveillé tous nos enfants.

Un merci tout spécial à Laurence assistante en soins et éducation d'enfants du Tisserand qui a accompagné au mieux les enfants à besoins spécifiques fréquentant la plaine.

Merci à l'équipe de la bibliothèque-ludothèque de Saint-Léger, à Jérémie MONHONVAL, Sarah ROLLUS et Mathieu HEIM pour leurs activités qui ont ravi les enfants.

Merci également aux techniciennes de surface, Cindy, Isabelle, Liliane et Olivia pour leur efficacité.

Toutes les photos sont visibles sur le site de l'Accueil Temps Libre : https://sites.google.com/site/atlsaintleger













pour les enfants à partir de 2,5 ans dans votre commune



Plus d'informations sur le site internet de l'Accueil Temps Libre Saint-Léger

www.sites.google.com/site/atlsaintleger

ou auprès de la coordination ATL : auxane.jacob@promemploi.be 063/58 99 26 - 0496/53 82 88

La vie à l'accueil... Extra !



Notre vie à l'accueil ... extra !

" Comprendre l'histoire de l'enfant pour mieux agir "



Votre accueillante extrascolaire
(Adéline, Amandine, Catherine, Cindy, Frédérique, Lindsay, Sylvaine)

Animation intergénérationnelle



Place aux enfants



Un toute-boîte avec davantage d'informations sera distribué prochainement

LE CCE

CCE
Conseil Communal des Enfants de Saint-Léger

NOUVEAU

En novembre prochain, des animations en classe feront tout d'abord découvrir aux enfants de 5ème et 6ème primaire le fonctionnement de leur commune. Ensuite, l'objectif et la mise en place du Conseil Communal des Enfants sur la commune de Saint-Léger leur sera présentés. A travers cette initiation à la citoyenneté et à la démocratie, les enfants agiront comme les adultes puisque, comme eux, ils voteront et/ou se présenteront comme candidat.

Les enfants résidant sur la commune mais ne fréquentant pas une école de celle-ci seront informés par courrier au même moment.

Lieu de parole et d'échange, le Conseil Communal des Enfants (CCE) permettra aux enfants de 9-12 ans d'exprimer leurs points de vue, de confronter leurs opinions, de faire connaître leurs idées, de participer de façon active à la vie de leur commune en réalisant des projets.

ATL
ACCUEIL TEMPS LIBRE
SAINT-LÉGER

Coordination Accueil Temps Libre
auxane.jacob@promemploi.be 0496/53 82 88

Échevine de la Petite Enfance
anne.schouvellen@saint-leger.be 0497/28 66 13

Échevin de la Jeunesse
fabian.farthomme@saint-leger.be 0484/11.13.70

Les stages dans votre commune durant les congés d'automne



Cette année, le congé d'automne s'étale du 24 octobre au 4 novembre

Semaine 1

Semaine 2





D'autres stages pourraient s'ajouter
N'hésitez pas à consulter le site de l'Accueil Temps Libre Saint-Léger
www.sites.google.com/site/atlsaintleger

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Septembre 2022

17/09/2022
Marché fermier et artisanal
Rue du Château, de 8h à 12h
Infos : Anne SCHOUVELLER – 0497/28.66.13
Fabian FORTHOMME – 0484/11.13.70
Stéphanie BOOMGAERT – 063/60.83.48

18/09/2022
Fête du miel
Au complexe sportif de Saint-Léger
Renseignements : Syndicat d'Initiative de Saint-Léger – 0471/66.96.18

18/09/2022
Marche houblonnée au départ de la Petite Plante à Musson
Infos et réservations : secretariat@lapetiteplante.be

Octobre 2022

15/10/2022
Marché fermier et artisanal
Rue du Château, de 8h à 12h
Infos : Anne SCHOUVELLER – 0497/28.66.13. Fabian FORTHOMME – 0484/11.13.70. Stéphanie BOOMGAERT – 063/60.83.48

20/10/2022
Repas des aînés
Au complexe sportif de Saint-Léger dès 12h. Renseignements : Administration communale – 063/23.92.94
Monique JACOB - 0471/83.15.13

Novembre 2022

06/11/2022
Bourse aux jouets
À la salle des Fêtes de Saint-Léger, de 10h à 15h
Dépôt des jouets le samedi 05/11/2022 de 10h à 14h. Renseignements et listes : Ligue des Familles – 063/23.94.73 – 0494/49.45.87

20/11/2022
Petit déjeuner Oxfam
Au complexe sportif de Saint-Léger, de 8h30 à 11h
PAF : ADULTES : 8€ | ENFANTS (3 à 12 ans) : 4€ - Gratuit pour les moins de 3 ans. Réservations : 0498/25.32.55 ou pdjoxfamsaintleger@gmail.com

POUR PLUS D'ÉVÈNEMENTS SUR VOTRE COMMUNE, CONSULTEZ LA PAGE FACEBOOK « QUE FAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER »

Vous souhaitez davantage de visibilité pour votre événement ?

N'hésitez pas à envoyer vos infos à la Maison du Tourisme de Gaume (diffusion web et newsletter) : info@visitgaume.be – 063/39.31.00

REPAIR CAFÉ : 9H-12H • 25/09 (St Léger) - 23/10 (Châtillon) - 20/11 (Meix-le-tige) • INFOS: 063/583293



Ma Cuisine 30
Créations PECHON
www.cuisinepechon.be
pechon.ma.cuisine@skynet.be
Ma Cuisine s.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34
Nous vous recevons uniquement sur rendez-vous pour l'élaboration d'un nouveau projet
Heures d'ouverture :
Lundi : 13h30 à 18h00 • Mardi : 10h00 à 18h00 • Mercredi : fermé
Jeudi et vendredi : 10h00 à 18h00
Samedi sur RENDEZ-VOUS • Dimanche : fermé

LÉ LYS
créations florales
David Blondelet
Rue du 5 septembre, 13
B-6747 Saint-Léger
+32 (0) 63 67 67 05
Heures d'ouverture
Du lundi au samedi
9h - 12h / 14h - 18h30
Dimanche 10h - 12h30
Fermé le lundi matin
et mercredi après-midi

Assurances Massem-Kemp Sprl
Agent lié de CBC Assurances
CBC
Rue de la Posterie 42
6700 Arlon
063/22 36 76
assuranceskemp@assur.cbc.be
FSMA 014408A

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT
+32 497 94 27 19
kevinbilocq@hotmail.com
Châtillon



MARBRERIE
CREMER
T. 063 45 51 33
M. info@marbreriecremer.be
www.marbreriecremer.be

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21
Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV
Jeudi après-midi : audioprothésiste sur RDV

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886